

COMMANDE DE MATERIEL DE LUTTE COLLECTIVE

Chenille processionnaire du pin – Hiver 2022/2023.

Tarifs à compter du 24 Octobre 2022

Nom : Prénom :


Qualité : Mairie/Collectivité Particulier/administré Professionnel

Adresse :

CP : Commune :

Tél : / Mail :

Je demande la réservation du matériel de piégeage des chenilles suivant :

| Produits et caractéristiques | Montant Unitaire € TTC (TVA à 20%) | Quantité souhaitée | Montant Total € TTC |
|---|------------------------------------|--------------------|---------------------|
|  Kit Multi-Ecopièges Adaptable à la circonférence de vos pins par le découpage du collier (longueur totale de collier de 16,60 mètres et comprend l'équipement pour environ 10 pins). | 300,00 € | x | = |
| Kit 1 Ecopiège, diamètre du tronc inférieur à 100 cm | 60,00 € | x | = |
| Kit 1 Ecopiège, diamètre du tronc inférieur à 55 cm | 42,00 € | x | = |
| 1 Sac Collecteur supplémentaire 1 sac collecteur de remplacement au cours de la saison si votre pin est fortement infesté. | 6,00 € | x | = |
| Kit de renouvellement de l'écopiège 1 sac collecteur et 1 paquet de colle/mastic pour replacer le collier, souvent nécessaire après 2 ans d'utilisation, le tronc ayant évolué. | 9,00 € | x | = |
| 1 Nichoir à mésanges charbonnières (en bois « douglas ») Le nichoir permet l'installation naturelle des mésanges (prédateur). A installer sur un arbre en décembre pour qu'il soit utilisé au printemps suivant. <i>Offre tarifaire sur stocks disponibles (stocks limités).</i> | 24,00 € | x | = |
| Montant Total € TTC de votre commande : | | | = |

Le kit « Ecopièges » comprend tout le nécessaire pour équiper le pin (collier, colle/mastic, sac, tendeurs...).

Conditions de commande et livraison : La commande d'écopièges auprès de la FDGDON est réservée aux communes (et leurs administrés) qui ont signé une convention de lutte collective avec la FDGDON.

| Conditions | Pour les Mairies | Pour les particuliers |
|----------------------------|---|---|
| Commande | Auprès de la FDGDON par courrier ou mail. | Auprès de votre mairie pour une commande groupée, selon les conditions établies par la municipalité. |
| Paiement | Par virement après réception de la facture de la FDGDON. | Par chèque joint au bon de commande à l'ordre de «FDGDON de la Manche ». Le chèque valide la commande |
| Livraison | Mairie ou Atelier municipal, à déterminer avec la collectivité. Réapprovisionnement des stocks en mairie 1 fois par mois seulement , anticipez vos besoins. Il n'est pas livré de matériel chez les particuliers. | |
| Formation | Formation de l'agent municipal à la livraison ou lors d'une réunion. | Pas de formation des riverains par la FDGDON. Se reporter aux documents spécifiques. Informations en réunions publiques sur les chenilles processionnaires. |
| | Lien vidéo de montage de l'écopiège sur notre site internet www.fgdgon50.com . Notice du fabricant jointe au kit. | |
| Retrait du matériel | Mise à disposition lors de la formation. | Il est possible de retirer le ou les kit(s) en prenant contact avec votre Mairie (conditions fixées par la Mairie). |

A retourner à la FDGDON de la Manche, ZA les Forges, 50180 SAINT GILLES.

Mail : fdgdon50@fdgdon50.fr - Site internet : www.fgdgon50.com

Date distribution matériel : / /

Distribué par Commune de

Si commande pour un particulier : Numéro du chèque :

Le particulier demande l'envoi d'une facture par courrier : OUI ou NON.

Réservation du matériel :

Le / /, Signature :